

PRÊT DE PC PORTABLES

Qui peut bénéficier de ce service ?

Ce service est réservé aux étudiants inscrits à l'Université.

Le prêt ne pourra pas se faire si l'étudiant n'est pas en règle avec la bibliothèque (documents non rendus)

Où et quand se fait le prêt ?

Le prêt se fait à la banque de prêt de la bibliothèque de langues, pour un usage dans l'enceinte de la bibliothèque uniquement.

Quels sont les documents à fournir ?

- une pièce d'identité *qui sera gardée à la banque de prêt*
- carte d'étudiant.

Quelle est la durée du prêt ?

Le prêt se fait pour une ou plusieurs heures selon la disponibilité du matériel.

Utilisation du matériel :

Le portable aura un accès à internet en filaire par l'intranet de Stendhal (utilisation du login et mot de passe de l'ENT)

Ainsi que l'accès aux outils bureautiques classiques.